

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 10 avril 2024

Date de convocation : Le 28 mars 2024

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 Février 2024**
2. **Vote des taux d'imposition 2024 de la fiscalité directe locale**
3. **Vote des comptes administratifs 2023**
4. **Approbation des comptes de gestion 2023**
5. **Affectation des résultats 2023**
6. **Vote des budgets primitifs 2024**
7. **Achat balayeuse**
8. **Vente broyeur réformé**
9. **Création poste Adjoint Technique**
10. **Bail logement 1 rue des Perce-Neige**
11. **Subventions associations 2024**
12. **Participation cérémonie de commémoration du 15 Juillet 2024 à Bourg-Lastic**
13. **Location terrain agricole**
14. **Reprise de concessions cimetièrre**
15. **Convention de déneigement établie entre le Conseil Départemental et la Commune**
16. **Informations et questions diverses**

Présents : Mr Jean-Pierre TUREK, Maire. Mr Grégory COURTET, Mme Evelyne COURTET, Mr Alain BOURGEOIS, Mme Emilie HEUGAS, Adjoints. Mr Jean Michel ZANCO, Mr Ludovic CHEVREAU, Mr Mathieu FLABA, Mme Robertine DUFOUR, Mme Sandrine JABY, Mme Catherine LOISEAU, Mme Nadège ACHARD, Mr Jean François BRUGIERE.

Absents excusés : Mme Nicole VEDRINE donne procuration à Mme Robertine DUFOUR, Mme Florence BOUEIX donne procuration à Mme Nadège ACHARD.

Absents : Mr Mathieu FLABA, Mr Ludovic CHEVREAU, Mr Jean François BRUGIERE.

Présents : 10 / Votants : 12

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 18h30. Mme HEUGAS Emilie est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 février 2024

Mr le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question.

Il est procédé au vote : pour 11 / abstention 1 - Mme ACHARD car elle était absente au dernier conseil.

2 - Vote des taux d'imposition 2024 de la fiscalité directe locale

Mr Ludovic CHEVREAU arrive. Présents 11 / Votants 13.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n° 80-10 du 10 Janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2024, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la Commune.

Il est proposé de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 de la manière suivante :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.65 %
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64.52 %
- Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 9.72 %

Soit un produit attendu de 584 426 €. Les taux n'augmentent pas par rapport à l'année précédente.

Il est procédé au vote : pour 13

3 - Vote des Comptes Administratifs 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents Comptes Administratifs 2023 :

1/ - Compte Administratif Budget Principal

Le Compte Administratif fait apparaître :

Section de Fonctionnement : En dépenses : 1 283 773.72 € / En recettes : 1 393 035.55 € / Reprise excédent 2022 : 204 527.42 € / Solde d'exécution : 313 789.25

Section d'Investissement : En dépenses : 562 797.16 € / En recettes : 616 920.04 € / Reprise déficit 2022 : 152 521.73 € / Reste à réaliser en dépenses : 231 900.00 € / Reste à réaliser en recettes : 127 851.00 € / Besoin de financement : 202 447.85 € / Soit un excédent cumulé de : 111 341.40 €

2 / - Compte Administratif CCAS

Le Compte Administratif fait apparaître : En dépenses : 77 593.03 € / En recettes : 81 056.50 € / Reprise excédent 2022 : 9 638.18 € / Soit un excédent de : 13 101.65 €

3 / - Compte Administratif Caisse des Ecoles

Le Compte Administratif fait apparaître : En dépenses : 81 599.44 € / En recettes : 85 021.50 € / Reprise excédent 2022 : 686.84 € / Soit un excédent de : 4 108.90 €

4- / Compte Administratif Assainissement

Le Compte Administratif fait apparaître :

Section d'Exploitation : En dépenses : 77 574.79 € / En recettes : 65 337.22 € / Reprise excédent 2022 : 30 289.15 € / Soit un excédent de : 18 051.58 €

Section d'Investissement : En dépenses : 42 147.04 € / En recettes : 46 766.56 € / Reprise excédent 2022 : 172 347.71 € / Soit un excédent de : 176 967.23 €

Soit un excédent cumulé de : 195 018.81 €

Monsieur le Maire quitte la séance. Mr ZANCO préside la séance.

Les Comptes Administratifs sont mis au vote : (votants : 12) : pour : 12 / abstentions : 2 – Mme ACHARD et Mme BOUEIX.

Monsieur le Maire reprend la séance.

4 - Approbation des comptes de gestion 2023

Les Comptes de Gestion du receveur municipal étant identiques aux Comptes Administratifs, ils sont mis au vote : pour : 11 / abstentions : 2 – Mme ACHARD et Mme BOUEIX.

5 - Affectation des résultats 2023

Budget Principal : reprise au BP 2024 : Report en section de Fonctionnement : excédent : 111 341.40 € / Excédent de fonctionnement affecté à l'Investissement : déficit : 202 447.85 € / Report en section d'Investissement : déficit : 98 398.85 €

Budget CCAS : reprise au BP 2024 de l'excédent de fonctionnement de : 13 101.65 €

Budget Caisse des Ecoles : reprise au BP 2024 de l'excédent de fonctionnement de : 4 108.90

Budget Assainissement : reprise au BP 2024 : Report en section d'Exploitation : excédent : 18 051.58 € / Report en section d'Investissement : excédent : 176 967.23 €

Il est procédé au vote : pour : 11 / abstentions : 2 – Mme ACHARD et Mme BOUEIX.

6 - Vote des Budgets Primitifs 2024

1/- Budget Principal

Le Budget Principal s'élève à : Section de Fonctionnement : 1 484 126,40 € tant en dépenses qu'en recettes / Section d'Investissement : 2 600 299,91 € tant en dépenses qu'en recettes.

2/- Budget CCAS

Le Budget du CCAS s'élève en Fonctionnement à : 91 301,65 € tant en dépenses qu'en recettes.

3/- Budget Caisse des Ecoles

Le Budget de la Caisse des Ecoles s'élève en Fonctionnement à : 87 108,90 € tant en dépenses qu'en recettes.

Mme ACHARD demande pourquoi le budget est plus faible qu'en 2023. Mr le Maire répond que c'est pour mettre le budget à l'équilibre.

4/- Assainissement

Le Budget Assainissement s'élève à : Section d'Exploitation : 100 196,08 € tant en dépenses qu'en recettes / Section d'Investissement : 288 136,23 € tant en dépenses qu'en recettes.

Mme ACHARD demande pourquoi le projet du multi services est au budget 2024 alors que les travaux ne commenceront pas cette année. Mr le Maire lui dit que le début des travaux est prévu fin 2024 si tout va bien, plusieurs subventions demandées sont accordées. Il vaut mieux prévoir.

Il est procédé au vote pour approuver les budgets primitifs 2024 : pour : 11 / contre : 2 – Mme ACHARD et Mme BOUEIX.

7 – Achat balayeuse

Mr le Maire explique qu'il y a 2 ans nous avons acheté une balayeuse, traînée derrière le tracteur. Il en résulte que ce n'est pas concluant et qu'elle ne balaie pas. Nous avons une offre de reprise pour cette balayeuse et l'achat d'une autre en chargeur frontal. Mr COURTET informe du devis de l'établissement Maridat à Bourg Lastic (anciennement Faure) : balayeuse sur chargeur frontal avec bac de ramassage amovible, un balai latéral et kit arrosage. L'achat est de 16 440 € TTC sur le budget investissement et la reprise est sur le budget fonctionnement. La reprise de l'ancienne est à 7 000 € HT. Il restera 8 400 € TTC à charge.

Il est procédé au vote : pour 11 / contre 2 - Mme ACHARD et Mme BOUEIX.

8 – Vente broyeur réformé

Mr le Maire explique qu'il y a des années qu'un broyeur cassé est stocké au dépôt. 2 offres ont été reçues en mairie : Mr Jean CROUZEIX à 200 € et Mr Cédric BO à 500 €. il est vendu dans l'état sans garantie de fonctionnement.

Mr le Maire informe que les 2 tarifs sont différents mais qu'il préférerait que ce soit quelqu'un d'ici qui puisse en bénéficier. Mr CROUZEIX habite à Messeix, Mr BO est à Perpignan et est venu à Messeix pour peser à la bascule. Mr le Maire dit qu'il y en a un qui veut s'en servir pour réparer son matériel et que l'autre veut le vendre au poids pour la ferraille. En terme d'écologie, il y en a un qui polluera moins pour venir le chercher. Mme COURTET rajoute que Mr CROUZEIX intervient sur la commune sans contre partie pour sabler le goudron ou faire des décorations pour Noël par exemple et qu'il est disponible dès qu'il y a besoin.

Il est procédé au vote pour vendre à Mr CROUZEIX : pour 11/ contre 1 – Mr COURTET / abstention 1 – Mme JABY.

9 – Création poste Adjoint Technique

Mme COURTET informe qu'un agent est actuellement contractuel depuis juillet 2018 avec 18 contrats successifs. Il est temps de régulariser cette personne en créant un poste d'adjoint technique à 30 heures avec le temps de stagiairisation obligatoire.

Il est procédé au vote pour créer ce poste : pour : 11 / abstentions : 2 – Mme ACHARD et Mme BOUEIX.

10 – Bail logement 1 rue des Perce-Neige

Mr BOURGEOIS informe que nous avons été sollicité par le Ministère des Armées pour louer l'appartement 1 rue des perces neiges le temps des travaux dans leurs logements de fonctions. Il demande une location à partir du 01 mai au 31 août pour un couple et du 01 septembre au 30 novembre pour un second couple. Les dates de fin de location sont susceptibles d'être modifiées suivant leurs travaux. Le loyer mensuel est de 350 € hors charges. Le ministère paiera les loyers, il ne devrait pas y avoir de problèmes pour être réglé, les charges incomberont aux locataires

Il est procédé au vote pour ces locations : pour 13.

11 – Subventions associations 2024

Suite à la commission qui s'est déroulée le 20 février 2024, Mr BOURGEOIS annonce ce qui a été retenu :

1. Amis d'hier et aujourd'hui : 200 €
2. Amicale laïque : 2 000 € + exceptionnelle remboursement laser game de la fête patronale
3. Amicale sapeurs-pompiers : 1 200 € + remboursement chanteuse de la fête patronale
4. ARAC : 200 € + prise en charge des gerbes lors des cérémonies
5. ANACR : 200 € + prise en charge des gerbes lors des cérémonies
6. CATM : 200 € + prise en charge des gerbes lors des cérémonies
7. Don du sang : 250 €

8. Energym : 1 000 €
9. USMBL volley : 150 €
10. USMBL foot : 3 000 € dont 500 € pour le club de foot des enfants
11. Musée de l'école : 3 500 € + travaux pilier d'entrée et marquise déjà fait
12. Minérail : 3 500 €
13. Société de pêche : 1 500 €
14. Théâtre : 1 700 € + gratuité de la salle
15. Festi'Fêtes : 5 000 € feu d'artifice de la fête patronale compris
16. Comité de jumelage : 1 500 €
17. Chasse la Giboyeuse : 120 €
18. Chasse communale : 370 €
19. Motoclub : 500 €
20. Société de pétanque : 1 500 € payés lorsque les tôles de 2020 seront installées
21. Club des jeunes : 1 000 € + vigiles du bal sur présentation de la facture
22. Harmonie de Bourg Lastic : 360 €
23. Collège de Bourg Lastic : à voir lorsque nous connaîtrons le nombre de collégiens de Messeix
24. Art Pro Com : avoir d'abord un entretien avec le nouveau bureau

Pour un total de 28 950 €.

Mr COURTET demande comment cela se passe pour les vigiles du Club des Jeunes car il aurait entendu qu'il n'y aurait peut être pas le bal. Mr BOURGEROIS répond que le remboursement des vigiles se fera sur présentation de la facture.

Il est procédé au vote : pour 13

12 – Participation cérémonie de commémoration du 15 juillet 2024 à Bourg Lastic

Mr le Maire explique qu'à l'initiative de Mr BIZET, Maire de Bourg Lastic, plusieurs réunions se sont déroulées pour organiser cette commémoration. Mr COURTET informe que Mr BIZET, en lien avec la Mairie de Lastic, voudrait organiser quelque chose pour le 80ème anniversaire des fusillés de Lastic. Cela se déroulerait le lundi 15 juillet à 18h au camp de Lastic. Le samedi et le dimanche un colocal à Bourg Lastic avec des historiens serait organisé, un concert le samedi soir à l'église de Bourg Lastic.

Il y a 12 communes et une participation est demandée à hauteur de 875 €.

Il est procédé au vote pour valider la participation financière: pour 13

13 – Location terrain agricole

Mme HEUGAS informe que suite à la résiliation du bail de Mr CHABRY, 2 courriers ont été reçus en mairie.

Il s'agit de Mr CONDY Nicolas et Mr MARTIN Alexis. Mr CONDY est installé en jeune agriculteur et Mr MARTIN est en cours d'installation en jeune agriculteur. La parcelle est de 5,99ha. Mr CONDY s'est vu attribué un peu plus de 8ha en 2023 en vue de son installation. Il paraît équitable d'attribuer ces 5,99ha à Mr MARTIN.

La commission agriculture a été réunie le 22 février 2024 et a décidé à l'unanimité d'attribuer ce terrain à Mr MARTIN Alexis pour un montant de 40 € / hectare.

Il est procédé au vote pour louer à Mr MARTIN : pour 13

14 – Reprise concessions cimetièrè

Mr BOURGEOIS informe que 2 devis concernant les reprises de concessions nous ont été transmis. Il s'agit de reprendre 11 concessions :

- Entreprise Parrain : 10 200 € TTC

- Entreprise Blanchet Marylène : 21 500 € TTC

Mme BLANCHET sous traite à l'entreprise BORRO, ce qui explique la différence de prix.

La commission a été réunie le 22 février 2024 et a décidé à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise Parrain.

Le temps des travaux, il faudra qu'un membre de la commission soit présent constamment. Le cimetière sera fermé au public le temps des travaux.

Il est procédé au vote pour valider le devis de l'entreprise Parrain : pour 13

15 – Convention de déneigement établie entre le Conseil Départemental et la Commune

Mr COURTET explique qu'une convention entre le Département du Puy de Dôme et la Commune de Messeix doit être établie : le 1er qui intervient sur la zone doit déneiger, sans saler. Cela est déjà en place dans plusieurs secteurs depuis longtemps. Cette convention est importante en cas d'accident pour les assurances.

Il est procédé au vote : pour 13

16 – Informations et question diverses

Mme BOUEIX avait envoyé une question par mail. Elle a été contacté par un riverain pour une parcelle vendue par la commune sans bornes. Mr le Maire s'est rendu chez le notaire qui lui a expliqué qu'une parcelle cadastrée n'a pas d'obligation à être bornée. Un conflit de voisinage a eu lieu, Mr le Maire et Mr COURTET se sont rendus sur place. Si les problèmes continuent, les acheteurs feront border à leur charge, comme indiqué sur la délibération de la vente.

Mr le Maire informe que la passation de commandement du centre de secours de Messeix se déroulera le 3 mai. L'intégralité du Conseil Municipal est conviée. Le mail sera transféré à tout les élus et à chacun de répondre avant la date fixée.

Mr COURTET informe que l'entreprise d'élagage est intervenue comme tous les ans sur la commune. L'entrepreneur a été pris en photo et pris à parti par un habitant. La rencontre n'a pas été cordiale. Il avait déjà été dit de ne pas prendre les employés communaux en photo, il en est de même avec les entrepreneurs. Ce sont souvent les mêmes personnes qui font ça. Si cela continue, les entreprises ne voudront plus venir. Suite à la pose des containers d'ordures ménagères, des habitants se permettent également d'insulter le personnel du SMCTOM. Ces incidents sont inacceptables. Si cela va plus loin, il y aura des dépôts de plaintes.